

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

123^e séance / Lundi 9 mars 2026 à 17 h 30

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Timmy Jutras, président – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 16)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Sonia Ben-Arfa – Conseillère, district de Lucerne (n° 2)

Caroline Chénier – Productrice agricole

Peter Foley – Producteur agricole

Samuel Bertrand – Producteur agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Marco Pilon – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire et programmes, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Mathieu Boissinot – Chef de service, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Ressources externes

Aurélié Boyer – Directrice générale, Table agroalimentaire de l'Outaouais

James Thompson – Coordonnateur, Table agroalimentaire de l'Outaouais

Philippe Duguay – Agent syndical, Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides

SÉANCE PUBLIQUE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec ces modifications :

- Le point 5 est présenté pour recommandation au conseil et non pour information;
- On ajoute aux varia les points suivants :
 - a) Horaire des séances du CCA;
 - b) Dépôt d'une résolution du Syndicat de l'UPA des Collines de l'Outaouais pour l'appui à un producteur agricole;
 - c) Dépôt d'une lettre de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides pour l'embauche d'une ressource dédiée au développement agricole.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

3. Période de questions du public

Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

4. Adoption et signature du procès-verbal de la 122^e séance tenue le 12 janvier 2026

Le procès-verbal de la 122^e séance tenue le 12 janvier 2026 est approuvé par les membres et sera signé par le président.

5. Présentation du plan de travail du CCA 2026 – Recommandation

Le document « Plan de travail 2026 » est présenté aux membres.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Le portrait global du chantier des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) a été présenté à la Commission du développement du territoire et de l'habitation au mois de février dernier. Cette présentation est disponible en ligne. Le volet qui sera présenté au CCA touchera principalement la zone agricole;
- Les réflexions concernant les modifications réglementaires touchant la zone agricole décrétée débuteront en 2026 et se poursuivront en 2027;
- On estime que le plan de travail 2026 est chargé, puisqu'il reste seulement quatre séances en 2026. On répond que l'objectif du plan de travail 2026 est d'entamer les discussions et réflexions, qui pourront se poursuivre en 2027.

R-CCA-2026-03-09/01

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail 2024-2025 du Comité consultatif agricole est arrivé à échéance;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil l'adoption du plan de travail 2026 du Comité consultatif agricole, comme présenté.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

6. Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais (ESBO-3) – Information

L'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais vise le développement du secteur dans l'ensemble de la région. Les partenaires mettent en commun leurs ressources financières et expertises pour soutenir des projets structurants bioalimentaires. Douze partenaires financiers participent à cette entente dont : la Ville de Gatineau, les MRC, le MAMH, le MAPAQ, le MEIE, le MESS, Santé Québec - CISSSO, Tourisme Outaouais et la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides. La Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) est le mandataire de l'Entente. L'objectif est de soutenir des projets qui contribuent au développement de systèmes bioalimentaires, notamment en matière de relève agricole, de transformation, de commercialisation, de circuits courts et d'alimentation locale, entre autres. Depuis 2021, la Ville de Gatineau a investi 145 000 \$, et ces investissements ont permis le soutien de 21 projets structurants. La troisième mouture de l'entente prévoit près de trois millions de dollars en aide financière par l'ensemble des partenaires. Certains projets ont généré des retombées et en génèrent encore, comme le Marché de Noël, Croquez l'Outaouais!, des initiatives reliées à la relève agricole, etc. Il est important de faire le lien entre l'ESBO et le plan d'action du PDZAA. Ce dernier définit les priorités sur le territoire, et l'ESBO est un des leviers régionaux pour financer les réalisations. La participation de la Ville de Gatineau à l'ESBO-3 a été confirmée à la séance du conseil du 17 février dernier. La signature de l'entente est en cours par l'ensemble des partenaires.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Chaque année, la TAO et le MAPAQ fournissent à la Ville, en lien avec son PDZAA, les retombées des projets financés par l'ESBO. Ces informations pourront être présentées au CCA;
- Le MAPAQ préside l'entente et la TAO l'administre;

- La première modalité de dépôt de projets prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel où seront attachés les projets des partenaires en amont, pour ensuite être recommandés au comité directeur. La deuxième modalité de dépôt prévoit des appels de projets en fonction d'un calendrier préétabli par le comité directeur;
- Les projets sont habituellement déposés annuellement, mais il y aura aussi le dépôt de projets triennaux, puisque l'ESBO-3 est d'une durée de trois ans.

7. Dépôt du rapport final : Étude d'opportunité pour l'implantation d'un marché public permanent (MPP) – Information

On a soumis aux membres le rapport final de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) concernant la faisabilité d'un marché public permanent. Les prochaines étapes sont de recueillir les commentaires des membres du CCA et de présenter ce rapport au conseil municipal.

Un rapport préliminaire avait été présenté au CCA l'année dernière, et il avait été recommandé de déposer le rapport final directement au conseil. C'est pour cette raison que le rapport final n'est présenté au CCA qu'en point d'information.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- La TAO n'a pas eu le mandat de documenter les retombées économiques potentielles d'un MPP. Le mandat visait à évaluer l'opportunité et la faisabilité de se doter d'une telle infrastructure;
- Les retombées économiques d'un MPP dépendront des types de commerçants et du redéveloppement aux alentours du marché;
- La population habitant à proximité du MPP est l'un des indicateurs les plus importants. L'espace disponible est également primordial, puisque des espaces de stationnement en quantité suffisante seront nécessaires;
- Plusieurs modèles de MPP sont proposés. Selon les modèles, les répercussions sont différentes;
- Des entrevues semi-dirigées avec des gestionnaires de MPP dans d'autres municipalités ont donné une idée d'ordre de coûts sur les types de marché public, et sur les lieux où ils ont été implantés. Cependant, le conseil de la Ville de Gatineau ne s'est pas encore prononcé s'il va de l'avant, et s'il adopte la localisation proposée, alors il est difficile de s'avancer sur les coûts;
- Le Grand Marché de Québec, qui a une superficie d'environ des 2/3 de la superficie du 1^{er} étage de la Fonderie, prévoit un achalandage d'un million de visiteurs en 2026. Il a été révélé que la section semi-permanente du marché était sous-utilisée et qu'elle coûtait trop cher à chauffer l'hiver, alors elle sera réduite;
- Le Bureau du centre-ville récupèrera le dossier à partir de maintenant, le présentera au conseil municipal et entamera le volet de la faisabilité. C'est à ce moment que les données et les scénarios économiques seront précisés;
- Un des avantages du site de la Fonderie est que le bâtiment est existant;
- Le Grand Marché de Québec a coûté plus de 20 millions de dollars à réaliser il y a maintenant cinq ans. On estime le coût d'un MPP à Gatineau à plusieurs dizaines de millions de dollars;
- Au total, 25 sites auront été évalués en termes d'accessibilité, d'espace et de population, entre autres. Trois sites à fort potentiel auront été ciblés, et le site de la Fonderie est celui qui est privilégié.

8. Varia

a) Horaire des séances du Comité consultatif agricole (CCA);

On mentionne que le CCA est le seul comité de la Ville de Gatineau qui tient ses séances en soirée. On demande aux membres s'ils souhaitent déplacer les séances durant le jour. On demande également quelle période de l'année est la plus occupée pour les membres producteurs agricoles.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Si les séances sont déplacées le jour, on préfère qu'elles soient déplacées en après-midi plutôt qu'en avant-midi;
- Les membres producteurs agricoles sont particulièrement occupés de mai à octobre;

- On préfère que les séances se tiennent en milieu d'après-midi;
- On souhaite une plage horaire fixe pour que la durée des séances n'excède pas un certain temps;
- Les séances seront toujours accessibles en personne ou par *Teams*.

Les membres sont unanimement d'accord pour déplacer les séances du CCA à 15 h. Le calendrier du CCA demeure le même, seule l'heure de tenue des séances sera modifiée.

b) Dépôt d'une résolution du Syndicat de l'UPA des Collines de l'Outaouais pour l'appui à un producteur agricole;

On dépose au CCA une lettre qui contient une résolution du conseil d'administration du syndicat de l'UPA des Collines de l'Outaouais datant du 2 mars 2026. On fait la lecture de cette lettre :

« Lors de sa séance régulière du 2 mars 2026, le conseil d'administration du Syndicat UPA Collines de l'Outaouais a adopté la résolution suivante :

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a confirmé par écrit qu'aucune autorisation n'est requise lorsqu'un conteneur est utilisé exclusivement à des fins agricoles sur une propriété située en zone agricole;

Considérant que l'usage visé est strictement agricole et ne constitue pas un changement d'usage au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

Considérant qu'en vertu du cadre juridique applicable, une municipalité peut encadrer les constructions et leurs modalités d'implantation, mais ne peut adopter un règlement ayant pour effet d'interdire ou de neutraliser une activité agricole permise en zone agricole;

Considérant que la Ville de Gatineau a exprimé son intention de s'arrimer au cadre législatif provincial applicable en zone agricole, notamment à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), et de ne pas adopter de dispositions plus contraignantes pour les activités agricoles;

Considérant qu'un avis d'infraction a néanmoins été émis en vertu du règlement municipal de zonage relativement à l'utilisation d'un conteneur à des fins agricoles sur une propriété située en zone agricole;

Considérant que cette situation pourrait créer un précédent et avoir un impact pour l'ensemble des producteurs agricoles du territoire de la Ville de Gatineau ;

Il est proposé par Victor Drury, appuyé par Cheryl Layer, et résolu :

Que le Syndicat de l'UPA Collines de l'Outaouais appuie officiellement le producteur concerné dans ses démarches visant à faire reconnaître la conformité de l'usage exclusivement agricole du conteneur;

Que le Syndicat demande à la Ville de Gatineau de suspendre l'application de l'avis d'infraction jusqu'à ce qu'une harmonisation réglementaire soit complétée;

Que le Syndicat demande que le dossier soit inscrit à l'ordre du jour du Comité consultatif agricole (CCA) afin qu'une recommandation formelle soit transmise au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Par la présente, nous transmettons officiellement cette résolution afin qu'elle puisse être portée à l'attention du Comité consultatif agricole de la Ville de Gatineau.

Nous demeurons disponibles pour toute précision ou collaboration nécessaire dans ce dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat UPA Collines de l'Outaouais,

*Cheryl Layer
Présidente »*

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On connaît ce dossier et on mentionne que lors de l'inspection, le conteneur maritime ne servait pas à l'entreposage d'équipements agricoles;
- Cependant, le producteur agricole prétend qu'il a des entrepôts commerciaux pour ses activités autres qu'agricoles, et que si les inspecteurs étaient passés au printemps, on aurait observé que le conteneur maritime servait à démarrer des plants de culture;
- On mentionne qu'au sens de la Loi, il est possible d'entreposer de l'engrais ou du matériel agricole;
- On dépose cette résolution de l'UPA par souci d'équité, puisque bien qu'il s'agisse d'un dossier particulier, sa portée est plutôt collective;
- On ajoute qu'il y a d'autres endroits où l'on observe de l'entreposage qui n'est pas en lien avec l'agriculture sur des terres agricoles. Des litiges sont en cours concernant ce type d'entreposage. On souhaite que l'entreposage sur les terres agricoles soit réservé à de l'équipement agricole;
- La résolution spécifie que l'entreposage dans les conteneurs maritimes viserait exclusivement les activités agricoles;
- Ce type de dossier soulève des questionnements sur la réglementation d'urbanisme en vigueur.
- Le SUDD prend acte du dépôt et cette lettre sera prise en considération dans les travaux déjà prévus au plan de travail du CCA sur les ajustements réglementaires. Cependant, on ne se prononcera pas sur l'infraction spécifique.

c) Dépôt d'une lettre de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides pour l'embauche d'une ressource dédiée au développement agricole.

On dépose au CCA une lettre de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides demandant l'embauche d'une ressource dédiée au développement agricole. On fait la lecture de cette lettre :

« Objet : Demande d'embauche d'une ressource dédiée au développement agricole - Ville de Gatineau

À titre de président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et au nom des producteurs et productrices agricoles du territoire de la Ville de Gatineau, je souhaite porter à votre attention un enjeu prioritaire et structurant pour l'avenir de l'agriculture gatinoise: l'absence d'une ressource municipale dédiée au développement agricole.

Depuis plus de douze ans, le milieu agricole, par l'entremise de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, interpelle la Ville de Gatineau afin qu'elle se dote d'une telle ressource, à l'image de ce qui se fait déjà dans les autres MRC de l'Outaouais et ailleurs au Québec. Cette demande est d'autant plus justifiée que près de 40 % du territoire de la Ville de Gatineau est zoné agricole, ce qui représente un potentiel considérable, mais également des défis importants en matière d'aménagement du territoire, de cohabitation des usages et de développement économique.

Dans le cadre des travaux de révision du Plan de développement de la zone agricole et agroalimentaire (PDZAA), le message du milieu est clair et unanime : l'embauche d'une ressource dédiée au développement agricole constitue le besoin numéro un pour assurer la mise en œuvre concrète et cohérente de ce plan. Sans une personne responsable pour accompagner les producteurs, coordonner les actions et faire le lien

entre les différents services municipaux, la réalisation du PDZAA demeure, à notre avis, fortement compromise.

Actuellement, les producteurs qui souhaitent démarrer, consolider ou développer leurs activités se heurtent à une multiplication d'intervenants, de procédures et d'interprétations réglementaires. Cette situation crée un véritable parcours d'obstacles, souvent décourageant, qui nuit tant aux projets agricoles qu'à la relation entre le milieu et l'administration municipale. Une ressource dédiée permettrait précisément de jouer ce rôle de facilitateur, l'accompagnateur et de point de convergence, au bénéfice de l'ensemble des parties.

Nous sommes convaincus qu'un tel poste représenterait un investissement stratégique pour la Ville de Gatineau : soutien direct aux entreprises agricoles, meilleure cohérence des interventions municipales, mise en valeur du territoire agricole et contribution tangible au développement durable et économique de la Ville.

En ce sens, nous invitons respectueusement le comité de développement à recommander l'embauche d'une ressource municipale dédiée au développement agricole, afin de donner à la Ville de Gatineau les moyens de ses ambitions et de répondre concrètement aux besoins de son milieu agricole.

Nous demeurons bien entendu disponibles pour toute discussion, précision ou collaboration visant à faire avancer ce dossier essentiel.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Stéphane Alary
Président
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides*

*Cheryl Layer
Présidente
Syndicat UPA Collines de l'Outaouais »*

9. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 21.